

Objectif :

- Connaître et savoir utiliser les systèmes d'arrêt de chutes
- Identifier les équipements de protection individuelle et connaître les consignes à respecter

Texte de référence :

Article 4 4323-104 et 105 du code du travail

L'employeur informe manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle :

- 1° Des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège ;
- 2° Des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé ;
- 3° Des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle ;
- 4° Des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle.

Public visé :

Cadres et salariés d'entreprises industrielles, de bâtiment ou de collectivités devant utiliser des équipements de protection individuelle pour se prémunir contre les risques de chute en hauteur

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation « Travail en hauteur – sensibilisation au port des équipements de protection individuelle », après évaluation et contrôle des connaissances

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un enseignement théorique et pratique comprenant :

- ▶ Identification des échafaudages et de leurs composants
- ▶ Aménagement de l'aire de travail
- ▶ Responsabilité dans le domaine de la mise en œuvre ou de l'utilisation d'échafaudages
- ▶ Analyse de risques et statistiques d'accidents
- ▶ Mise en œuvre et utilisation des protections collectives et équipements de protection individuelle (EPI)
- ▶ Dispositif pour la stabilité
- ▶ Montage et démontage d'une structure simple : exercices pratiques
- ▶ Communication et compte-rendu
- ▶ Principes de prévention pour la manutention des éléments d'échafaudages : gestes et postures
- ▶ Lecture de plans d'échafaudages

Pré requis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Utilisation de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (CD-Rom – Les risques de chutes en hauteur et cassettes vidéo, vidéo projecteur). – Documentation remise aux participants

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

Sur demande



Autres Villes

Sur demande



Durée :

0,5 à 1 jour – 4 à 7 h



Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maximum



Lieu :

Formation intra Paris et Province.



Tarif :

Tarif sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Objectif :

- Connaître et savoir utiliser les systèmes d'arrêt de chutes
- Identifier les équipements de protection individuelle et connaître les consignes à respecter

Texte de référence :

Article R 4323-104 et 105 du code du travail

L'employeur informe manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle :

- 1° Des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège ;
- 2° Des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé ;
- 3° Des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle ;
- 4° Des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle.

Public visé :

Cadres et salariés d'entreprises industrielles, de bâtiment ou de collectivités devant utiliser des équipements de protection individuelle pour se prémunir contre les risques de chute en hauteur

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation « Travail en hauteur – sensibilisation au port des équipements de protection individuelle », après évaluation et contrôle des connaissances

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un enseignement théorique et pratique comprenant :

- ▶ Identification des échafaudages et de leurs composants
- ▶ Aménagement de l'aire de travail
- ▶ Responsabilité dans le domaine de la mise en œuvre ou de l'utilisation d'échafaudages
- ▶ Analyse de risques et statistiques d'accidents
- ▶ Mise en œuvre et utilisation des protections collectives et équipements de protection individuelle (EPI)
- ▶ Dispositif pour la stabilité
- ▶ Montage et démontage d'une structure simple : exercices pratiques
- ▶ Communication et compte-rendu
- ▶ Principes de prévention pour la manutention des éléments d'échafaudages : gestes et postures
- ▶ Lecture de plans d'échafaudages

Pré requis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Utilisation de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (CD-Rom – Les risques de chutes en hauteur et cassettes vidéo, vidéo projecteur). – Documentation remise aux participants

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

Sur demande



Autres Villes

Sur demande



Durée :

0,5 à 1 jour – 4 à 7 h



Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maximum



Lieu :

Formation intra Paris et Province.



Tarif :

Tarif sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975